

## vente sous estimées = donation déguisées

## Par occultis 63, le 09/04/2013 à 21:59

## Bonjour à vous

pouvez vous me renseigner sur ce point : suite à une vente d'un terrain dans la famille le prix de vente était très bas et forcément il y a eu un courrier des impots indiquant qu'il y avait redressement fiscal de : 30 000 euros après vérification des prix de ventes qui s'effectuait sur la commune .

Ce courrier des impots dans quelques années 3 ans ? va t'il tomber dans le domaine public service des (hypothèques) et sera t'il consultable ? part tous le monde ? ou restera t'il archiver aux impots et non consultable.

Merci de votres aides

Cordialement